



CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022 A 18:00
MAISON DES SERVICES PUBLICS**

NOTE DE SYNTHÈSE

Mme Marie-Laure LE GUEN, nommée Secrétaire de Séance prend place au bureau en cette qualité.

La séance est ouverte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2022

Le conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32

Adoption de la programmation pluri-annuelle 2023-2027

Le conseil municipal est invité à approuver la programmation pluri-annuelle 2023-2027.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Contre : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Débat d'orientation budgétaire 2023

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des orientations budgétaires 2023 de la collectivité, à en débattre, et à prendre acte de la tenue du débat.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Décision budgétaire modificative n°3

Il est proposé au Conseil municipal de valider la proposition de décision modificative n° 3 telle que présentée ci-après.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Autorisation de dépenses 2023

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstention(s) : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire

Il est proposé au Conseil municipal de rectifier sa délégation accordée au Maire en matière de fixation des tarifs, afin de retenir comme période de référence de l'IPCH celle de septembre à septembre, et non de janvier à janvier comme spécifié dans le 2° de la délibération prise le 12 juin 2020, le reste de la délibération demeurant inchangé.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Intégration du budget annexe Location du patrimoine au budget principal

Il est proposé au Conseil municipal, suite aux observations du comptable et du conseiller aux décideurs locaux, de supprimer le budget annexe Location du patrimoine en le fusionnant au budget principal de la Ville.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Admissions en non-valeur 2022 et ajustement de la provision

Le Trésorier principal sollicite du Conseil municipal l'admission en non-valeur des produits et des frais de poursuite dont il n'a pu faire le recouvrement en 2022 et d'opérer l'ajustement du montant de la provision pour créances irrécouvrables constituée en 2021 au regard de ces admissions.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et approbation du règlement budgétaire et financier

La nomenclature M57 sera applicable à l'ensemble des collectivités, en lieu et place du référentiel M14, à compter du 1er janvier 2024. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur une application de la nomenclature M57 de manière anticipée à compter du 1er janvier 2023.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Approbation d'un projet de convention d'échange de données géographiques et de services associés

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention d'échange de données géographiques et de services associés avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Rapport social unique 2021

Anciennement dénommé bilan social, le rapport social unique est depuis le 1er janvier 2021 élaboré chaque année et présenté à l'assemblée délibérante.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport social unique 2021.

Mise à jour du régime indemnitaire de la ville

Il est proposé au Conseil Municipal de faire évoluer le régime indemnitaire de la collectivité afin de se conformer à la réglementation et notamment d'instaurer un complément indemnitaire annuel permettant de revaloriser la rémunération des agents.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Création d'emplois permanents au service espaces verts

Deux agents techniques du service espaces-verts sont indisponibles pour raison médicale. Face à la difficulté à recruter des remplaçants, il est proposé de créer deux postes d'agents techniques.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Création d'emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité

Il est proposé au Conseil Municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires d'activité pour l'année 2023 au sein des services de la Ville.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de la directrice des moyens généraux

La convention de mise à disposition de la directrice des moyens généraux arrive à échéance. Il est proposé au conseil municipal de la renouveler.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Demande de subvention au titre de la DETR 2023

La ville porte différents projets dont le financement peut être assuré par la DETR en 2023. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter les projets suivants au titre de l'exercice 2023.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Rencontre départementale jeunesse : demande de subvention

La FCSB (fédération des Centres Sociaux de Bretagne) sollicite une subvention pour l'organisation de la journée départementale jeunesse au centre des congrès de Mescoat à Landerneau. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Maison de l'enfance : adoption d'une convention globale avec les utilisateurs

Le conseil municipal est invité à valider les termes du projet de convention globale qu'il est proposé de mettre en place avec les différents utilisateurs de la maison de l'enfance.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Ateliers méridiens : signature de conventions avec des partenaires associatifs

Le conseil municipal, est invité à valider les projets de convention relatifs à organisation des ateliers méridiens pour l'année 2023.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 31.

Maison pour tous - centre social : renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2026

La convention entre la Ville et la MPT/CS arrivant à échéance, il est proposé de procéder à son renouvellement en des termes sensiblement identiques.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 31.

Reconduction de la convention de délégation de gestion du service de location de vélos courte durée (Ti Vélo)

Suite à la demande de la ville exprimée par le conseil municipal du 23 avril 2021, dans le cadre du transfert de compétence mobilité, la gestion du service de location de VAE en libre service (Ti Vélo) a été déléguée à la ville par la CAPLD. La convention de délégation arrivant à échéance, il est proposé de reconduire ce mode de gestion pour une année supplémentaire.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Approbation d'un groupement de commandes relatif à la maîtrise d'œuvre, aux diagnostics et aux travaux de désamiantage, de déconstruction et de dépollution d'immeubles situés dans le quartier Voas Glaz – Belhommet"

Un groupement de commandes relatif à la démolition des bâtiments communaux sur le secteur de RU Voas Glaz Belhommet est proposé avec l'EPF Bretagne et la CAPLD : le conseil municipal est invité à approuver la convention constitutive correspondante.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Avis sur le projet de schéma de mutualisation communautaire 2022-2026

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de schéma de mutualisation 2022-2026.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Approbation des montants des attributions de compensation suite au transfert des compétences "mobilité" et "gestion des eaux pluviales urbaines"

Le 9 décembre dernier, le conseil de Communauté a fixé les montants des attributions de compensation modifiés pour intégrer les transferts de charges liés aux derniers transferts de compétence : mobilité et gestion des eaux pluviales urbaines. Le conseil municipal est invité à approuver ces montants.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Eaux pluviales urbaines - Convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas

La ville de Landerneau a informé la communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas de ses projets de travaux d'aménagement de voirie route de Quimper et route des Anges. Dans ce cadre elle a inscrit à son marché de travaux l'extension des réseaux d'eaux pluviales urbaines. Les collectivités s'entendent sur l'intérêt de réaliser ces travaux. Une convention de mandat doit être formalisée entre les collectivités.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Renouvellement de la convention Ville-Atelier culturel pour la période 2023-2025

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention avec l'Atelier culturel.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Convention de partenariat Médiathèque - Atelier culturel

Dans le cadre de la nuit de la lecture 2023, l'Atelier culturel et la ville de Landerneau, par la médiathèque Per Jakez Helias ont souhaité s'associer afin de proposer au public un spectacle « La clef ».

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Calendrier des ouvertures dominicales 2023

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les propositions d'ouvertures dominicales 2023.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Désignation du correspondant incendie et secours

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Jacques Boniz en qualité de correspondant incendie et secours.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Approbation de la charte d'engagement EcoWatt

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du contenu de la charte Ecowatt, à en approuver le contenu et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à sa signature.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Observatoire de l'énergie - Rapport 2021

L'observatoire de l'énergie est un outil de suivi des consommations d'énergie, mais également d'aide à la décision en matière de maintenance et de gestion du patrimoine. Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du présent rapport.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2021 de l'Observatoire de l'énergie.

Rapport d'activité 2021 du SDEF

Chaque année, le rapport d'activité du SDEF est présenté au Conseil municipal pour animer un débat sur la politique de la Ville concernant le service transférée d'autorité organisatrice des missions de service public afférente au développement de réseaux publics de distribution d'électricité.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2021 du SDEF.

Délégations de compétences du conseil municipal au Maire Article L 2122-22 du CGCT - Compte-rendu des décisions du Maire

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par délégation, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'Article L 2122-22 du CGCT.

Voeu pour une réforme en profondeur de notre système de santé

Décision du Conseil Municipal : Pour : 32.

Fait à Landerneau,

Les pièces jointes sont consultables au Secrétariat Général.